

SOLIDARITÉ 
POUR UN MONDE MEILLEUR

Conseil canadien 2017



Bienvenue au conseil

Le thème d'Unifor pour le Conseil canadien 2017 « Solidarité pour un monde meilleur » reflète profondément les valeurs qui ont unifié notre syndicat au départ en 2013. Notre syndicat est fondé sur le principe que les travailleuses et travailleurs doivent jouer un rôle de direction pour bâtir des milieux de travail florissants et sécuritaires ainsi qu'une économie solide, mais doivent aussi participer sur le plan politique de sorte que nous puissions rendre nos communautés plus justes et équitables. Cette lutte est plus importante maintenant que jamais, alors que des attaques contre les travailleuses et travailleurs et contre les services publics sont lancées dans les provinces de toutes les régions du pays et que le populisme d'extrême-droite menace la société solidaire et ouverte qui est notre fierté au Canada.

Ce thème nous demande de nous tourner vers l'avenir afin de répondre à la question suivante : comment pouvons-nous, en tant que membres d'Unifor, que sections locales et que syndicat national, optimiser notre solidarité pour bâtir un monde que toutes les travailleuses et tous les travailleurs méritent.

Les réponses seront issues de nos discussions actives, de nos débats animés et de nos présentations passionnantes pendant ce conseil. Mais leur évolution sera également associée au travail que vous et chaque membre accomplissez chaque jour au sein du syndicat et des communautés, d'un océan à l'autre. Au cours de l'année dernière, les membres d'Unifor ont constaté le besoin essentiel de solidarité pendant des moyens de pression au travail et lorsqu'il a fallu affronter la partie patronale antisyndicale. Des membres en grève de Delastek à Grand-Mère (Québec) aux travailleuses et travailleurs de D-J Composites visés par un lock-out à Gander (Terre-Neuve-et-Labrador), notre solidarité est renforcée chaque fois que

nous appuyons les travailleuses et travailleurs afin de défendre leurs droits et de renforcer la ligne de piquetage. Un jour de plus, une force accrue.

Les membres d'Unifor sont également solidaires, devant la rhétorique et la discrimination croissantes de l'extrême-droite. De la Marche des femmes à la Journée d'action nationale contre l'islamophobie, sans oublier votre soutien fier des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, notre engagement envers la solidarité avec les mouvements de justice sociale démontre que notre syndicat est prêt à travailler pour bâtir un monde meilleur. Mais il reste beaucoup à faire - il faut donc nous y mettre dès maintenant!

SOLIDARITÉ 
POUR UN **MONDE MEILLEUR**

DROITS DE LA PERSONNE...ÉQUITÉ...

INCLUSION...RÉCONCILIATION...JUSTICE

SOCIALE...DROITS DES TRAVAILLEUSES ET

TRAVAILLEURS...SALAIRE MINIMUM DE 15 \$...

AVENIR JUSTE...DURABILITÉ...COMMUNAUTÉ...

EMPLOIS VERTS...ASSURANCE-MÉDICAMENTS...

COMMERCE CITOYEN...VOIX PROGRESSISTES...



SOLIDARITÉ 
POUR UN **MONDE MEILLEUR**
 Conseil canadien 2017

Table des matières

Déclaration contre le harcèlement	2
Caucus sur l'équité	5
Ordre du jour	
Vendredi	6
Réception du vendredi soir	8
Samedi	10
Dimanche	11
Conférenciers invités	
Maude Barlow	12
Danny Glover	12
Wab Kinew	12
Chef Erwin Redsky	13
Hassan Yussuff	13
Lauréats	
Prix Nelson Mandela	14
Prix Bud Jimmerfield	14
Règles de procédure	
Règlements du Conseil canadien	15
Règles de procédure et guide de procédure des réunions d'Unifor	18
Cartes du centre des congrès	19
Choses à faire et à ne pas faire à l'hôtel	22



Déclaration contre le harcèlement

Chaque personne a droit à la dignité et au respect tant au sein du syndicat que dans son milieu de travail. Créer et maintenir un environnement sécuritaire libre de harcèlement dans les activités, événements et réunions du syndicat relève de notre responsabilité collective.

Unifor ne tolèrera et n'endossera aucun mot ou geste qui mine la dignité ou l'estime de soi de toute personne ou qui crée un environnement intimidant, hostile ou offensant. Toute forme de harcèlement en milieu syndical mine notre solidarité et contrevient à notre engagement à l'endroit de l'égalité. Tout harcèlement peut mener à des sanctions conformément à la présente politique.

Le harcèlement n'est pas une plaisanterie. Il est importun, non désiré et non invité. C'est une expression de pouvoir ou de pouvoir perçu par le ou les harceleurs. Le harcèlement comprend des mots et des actions qui humilient, insultent ou diminuent une personne. Il peut comprendre, mais sans s'y limiter, des commentaires non désirés, des insultes, des plaisanteries racistes ou sexistes, des photos ou des affiches, de l'intimidation, des graffitis, un contact physique de toute nature, des remarques à propos de l'apparence d'une personne ou de sa vie personnelle, des avances ou des demandes sexuelles importunes, des regards ou des gestes suggestifs, des blagues à propos de pratiques ou de coutumes religieuses ou la profanation d'images religieuses.

Le harcèlement qui viole la législation sur les droits de la personne, fondé sur tout motif de distinction illicite, viole la présente politique. L'intimidation et le harcèlement personnel sont tous les deux une offense contre les principes du syndicat et peuvent mener à une sanction en vertu de la présente politique. L'intimidation est une affirmation du pouvoir par l'agression, physique ou autre, et peut comprendre un isolement intentionnel d'une personne ou d'un groupe. Elle implique habituellement des incidents répétés ou des types de

Créer et maintenir un environnement sécuritaire libre de harcèlement dans les activités, événements et réunions du syndicat relève de notre responsabilité collective.

comportement dont l'intention est d'intimider, d'offenser, de diminuer ou d'humilier une personne ou un groupe de personnes en particulier. L'expression d'opinions divergentes est attendue dans toute organisation et une telle expression, en soi, ne constitue pas une violation de la présente politique.

Si vous estimez avoir subi du harcèlement, vous êtes encouragé à agir. Si vous pouvez exprimer que les mots ou les comportements offensants sont importuns, vous êtes encouragé à le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire ou si vous êtes inconfortable de le faire, ou si le comportement persiste, vous êtes encouragé à approcher la personne responsable des plaintes pour obtenir de l'aide.

Unifor s'engage à prendre toute plainte de harcèlement au sérieux et traitera chaque incident avec attention et confidentialité. Un règlement informel est toujours encouragé et peut comprendre, mais sans s'y limiter, des excuses, des reprimandes ou l'expulsion de l'événement. Lorsqu'il est impossible de résoudre une plainte de manière informelle, ou lorsque la plaignante ou le plaignant le désire, une plainte officielle peut être déposée par écrit à la coordonnatrice ou au coordonnateur national responsable de la lutte contre le harcèlement au bureau national. La personne responsable des plaintes peut expliquer la marche à suivre pour déposer une plainte officielle. Lorsque la sécurité d'une personne est compromisé, les autorités appropriées seront contactées.

Pour Unifor, la ou les personnes responsables des plaintes sont :

Mohamad Alsadi : 416-788-0846
mohamad.alsadi@unifor.org

Niki Lundquist : 416-566-6854
niki.lundquist@unifor.org



Une rafale de gazouillis!

#UniforCC17

Nous encourageons toutes les participantes et tous les participants à partager leurs réflexions et leurs images dans Twitter et Facebook pendant toute la durée du conseil. Participez à la conversation, à #UniforCC17.

Si vous avez des questions ou des préoccupations sur l'utilisation des médias sociaux pendant le conseil, rendez-vous à la table des communications ou envoyez-nous un courriel à communications@unifor.org.



Vous cherchez de l'information en ligne sur le conseil?

Veillez à télécharger l'application gratuite « **Conseil 2017** » de la boutique Google Play sur votre BlackBerry ou sur tout autre dispositif androïde ou de l'App Store sur votre iPhone ou iPad.

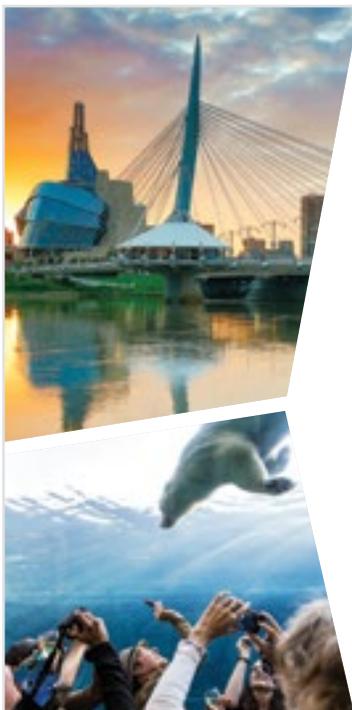


Connectez-vous à la Wi-Fi



Le Centre des congrès offre l'accès Wi-Fi. Pour vous connecter au réseau Wi-Fi et en profiter gratuitement, vous n'avez qu'à suivre les étapes ci-dessous :

1. Activez le Wi-Fi sur votre appareil.
2. Sélectionnez le réseau #TELUS.
3. Ouvrez un navigateur.
4. Saisissez votre prénom, votre nom et votre adresse électronique.
5. Acceptez les conditions et cliquez sur Soumettre.
6. Vous devez ensuite accéder à vos courriels dans les 10 minutes.
7. Cliquez sur « Confirmez votre compte d'invité » dans le message que vous recevrez.



Du centre du continent au centre d'attention!

Winnipeg vous souhaite une cordiale bienvenue à la conférence du **Conseil Canadien 2017 d'Unifor!**

Dans vos temps libres, nous vous invitons à savourer la cuisine globale dans les restaurants à la mode et à vous émerveiller devant les ours blancs enjoués au zoo (Journey to Churchill). Laissez-vous impressionner par les éléments du captivant Musée canadien des droits de la personne. Rapportez un trésor déniché dans l'une de nos boutiques uniques, dansez toute la nuit dans nos districts où les spectacles abondent et détendez-vous dans un spa extérieur d'inspiration scandinave, Thermëa.

Visitez tourismwinnipeg.com et pegcitygrub.com pour planifier votre séjour à Winnipeg, une ville qui saura vous séduire.



**TOURISM
WINNIPEG**



#onlyinthepeg



Caucus sur l'équité

Vendredi, le 18 août

8 h 00

Caucus LGBTQ

- Salle de bal York 2
- Un repas léger et des rafraîchissements seront servis

12 h 00

Caucus des femmes

- Salle de bal York 1
- Un dîner sera servi

17 h 00

Caucus des jeunes travailleuses et travailleurs

- Salle de bal York 2
- Un repas léger et des rafraîchissements seront servis



Samedi, le 19 août

12 h 00

Caucus des travailleuses et travailleurs ayant un inCapacité

- Salle de conférence 9
- Un dîner sera servi

17 h 00

Caucus des travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur

- Salle de conférence 9
- Un repas léger et des rafraîchissements seront servis



Lieu de prière multiconfessionnel

Un lieu de prière multiconfessionnel est fourni dans la salle de conférence 5, au rez-de-chaussée.



Toilettes mixtes

Chaque étage est doté d'une toilette mixte simple du Centre des congrès RBC.



Espace pour la garde d'enfants

Des services de garde d'enfants seront offerts dans la salle de conférence 2, au rez-de-chaussée, à proximité du hall de l'est (East Concourse).



Conseil canadien 2017 d'Unifor

Vendredi, le 18 août

9 h 00

Ouverture de la séance

Bob Orr, secrétaire-trésorier national

Accueil autochtone

Clarence Nepinak et Barbara Nepinak

Cérémonie de danse du cerceau

Mot de bienvenue

Brian Bowman, Maire de Winnipeg

Minute de silence

10 h 00

Allocution du président national

Jerry Dias

10 h 45

VIDÉO : Bob White - en mémoire

11 h 00

Prix Nelson Mandela

11 h 10

Renforcer la solidarité par la diversité : Rapport de l'enquête sur l'équité au sein d'Unifor

Deb Tveit, adjointe au président national

Kaylie Tiessen, représentante nationale,
service de recherche

Christine Maclin and Kesang Kashi,
coordonnatrices de l'équité

Représentantes du comité d'équité

11 h 40

Recommandation au sujet d'équité et résolutions

12 h 15

Pause



Conseil canadien 2017 d'Unifor

Vendredi, le 18 août

13 h 30

Allocution du directeur québécois

Renaud Gagné, directeur québécois

13 h 55

CONFÉRENCIÈRE INVITÉE : Maude Barlow,
présidente nationale, Conseil des Canadiens

14 h 15

Recommandation au sujet de Pharmacare et résolutions

15 h 10

Ordre du jour

CONFÉRENCIÈRE INVITÉE : Danny Glover,
acteur et militant des droits de la personne

16 h 10 à 17 h 00

Recommandation au sujet des droits de la personne et résolutions

18 h 00 à 19 h 00

Réception : Musée canadien pour les droits de la personne *(Voir la page 8 pour plus de détails)*



Reportez-vous à la page
8 pour plus d'information
sur la visite et la réception
de vendredi soir au Musée
canadien pour les droits
de la personne...



Vendredi, le 18 août

RÉCEPTION DU CONSEIL CANADIEN : Unifor se rend au Musée canadien pour les droits de la personne

18 h à 19 h

Visite du musée — gratuite

19 h à 22 h

La réception commence à 19 h

Le service de repas se termine à 21 h

Le bar ferme à 21 h 30

22 h

La dernière navette retourne à l'hôtel

Musée canadien pour les droits de la personne

Le Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP) est le premier musée qui se consacre uniquement à l'évolution, à la célébration et à l'avenir des droits de la personne. Le MCDP se veut un centre d'apprentissage où les Canadiennes et Canadiens et les personnes du monde entier peuvent participer à des discussions et s'engager à lutter contre la haine et l'oppression.



Le MCDP met en vedette des collections puissantes, notamment Vérité et réconciliation, notre Canada, mon histoire et une nouvelle collection intitulée En quête de refuge (Seeking Refuge) qui explore la crise mondiale des réfugiées et réfugiés de la perspective de deux jeunes.

Partagez votre soirée en ligne :

Envoyez des gazouillis du musée en utilisant [@CMHR_News](#) et [#AtCMHR](#).

Navettes vers la réception :

Des navettes seront à votre disposition aux hôtels indiqués ci-dessous pour le transport vers le MCDP :

- Hôtel Alt
- Hôtel Delta
- Hôtel Fairmont Winnipeg
- Hôtel Fort Garry
- Hôtel Holiday Inn & Suites Centre-ville de Winnipeg
- Hôtel Radisson Centre-ville de Winnipeg



Conseil canadien 2017 d'Unifor

Samedi, le 19 août

9 h 00

Ouverture

VIDÉO :

Construire le mouvement ensemble

9 h 15

Rapport du secrétaire-trésorier national

Bob Orr

9 h 45

Rapport de la région de l'Ouest

Joie Warnock, directrice de la région de l'Ouest

10 h 00

PRÉSENTATION :

Les travailleurs à l'ère du populisme de droite

Bill Murnighan, directeur, service de recherche

10 h 15

Recommandation au sujet de politiques et résolutions

11 h 15

Ordre du jour

CONFÉRENCIÈRE INVITÉE : Hassan Yussuff,
président du Congrès du travail du Canada

11 h 35

Prix Bud Jimmerfeld

11 h 45

Rapport sur les élections des conseils industriels

12 h 30

Pause



Conseil canadien 2017 d'Unifor

Samedi, le 19 août

13 h 30

PHOTOS DIAPORAMA : Année en revue

13 h 40

Rapport de la région de l'Ontario

Naureen Rizvi, directrice de la région de l'Ontario

13 h 55

Ordre du jour

CONFÉRENCIÈRE INVITÉE : Wab Kinew,
Député provincial NPD, Fort Rouge (Winnipeg)

14 h 25

PRÉSENTATION : Le commerce à l'ère de Trump – Développer une vision des travailleurs à l'égard du commerce international, des investissements et du développement.

Angelo DiCaro, représentant national, service de recherche

14 h 40

Recommandation au sujet de commerce et résolutions

15 h 40

Rapport de la région de l'Atlantique

Lana Payne, directrice de la région de l'Atlantique

16 h 00

Reconnaissance aux travailleuses et travailleurs en lock-out et en grève

16 h 00 à 17 h 00

Recommandation au sujet des emplois verts et le développement durable

Recommandation au sujet de la technologie, automation et le futur du travail

Résolutions

Samedi soir collecte de fonds

18 h 30

Soirée : Collecte de fonds pour les groupes vulnérables locaux : « Faites la fête comme le premier ministre au Costa Rica »

- Tirage au sort d'un voyage au Costa Rica et autres prix
- Rafrâichissements, amuse-gueule, bar payant
- Admission gratuite avec l'insigne de déléguée ou délégué ▪ Les places sont limitées



Conseil canadien 2017 d'Unifor

UNE CHANCE DE GAGNER UN VOYAGE AU COSTA RICA!

SAMEDI SOIR COLLECTE DE FONDS

Faites la fête comme le premier ministre au Costa Rica

- Début à 18 h 30, le samedi 19 août
- Tirage au sort d'un voyage au Costa Rica et autres prix
- Rafrâichissements, amuse-gueule, bar payant
- **ADMISSION GRATUITE - LES PLACES SONT LIMITÉES**

Ne manquez pas
nos belles photos!

Regardez les albums de
photos du Conseil
canadien dans le site
[Facebook.com/UniforCanada](https://www.facebook.com/UniforCanada)



Dimanche, le 20 août

9 h 00

Ouverture de la séance

Fonds de justice sociale d'Unifor / projet
du lac Shoal

Chef Erwin Redsky

9 h 30

Rapport du Groupe de travail sur les
sections locales

Katha Fortier, adjointe au président
national

10 h 00

Résolutions et affaires en suspens

11 h 15

Allocution finale

Jerry Dias, président national

12 h 00

Levée de la séance



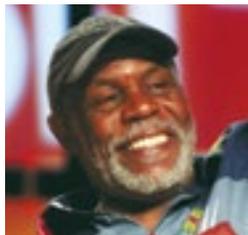
Conférenciers invités



Maude Barlow

 @maudebarlow

Maude Barlow est la présidente nationale du Conseil des Canadiens et préside le conseil de Food and Water Watch de Washington. Elle siège à l'exécutif de la Global Alliance for the Rights of Nature et est conseillère du World Future Council de Hambourg. Maude a reçu quatorze doctorats honorifiques ainsi que de nombreux prix. En 2008-2009, elle était conseillère principale en matière d'eau auprès du président de l'Assemblée générale des Nations Unies et a agi comme leader dans une campagne visant à faire reconnaître l'eau comme un droit fondamental par les Nations Unies.



Danny Glover

 @mrdannyglover

Danny Glover est non seulement un acteur et producteur à grand succès, il est aussi connu pour son fervent militantisme à l'égard de la justice économique, de l'accès à des soins de santé et à l'éducation. En 2014, le président national d'Unifor Jerry Dias l'a nommé membre honoraire d'Unifor. Danny a publiquement soutenu les travailleuses et travailleurs à faible salaire, notamment les employés d'hôtel et les concierges. Il a aussi été un ambassadeur de bonne volonté du programme de développement des Nations Unies entre 1998 et 2004, où il s'est penché sur les questions de pauvreté, de maladies et de développement économique en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il agit également comme ambassadeur de l'UNICEF.



Wab Kinew

 @WabKinew

Wabanakwut Kinew est un politicien canadien, musicien, animateur et administrateur universitaire. Il est député pour Fort Rouge au Manitoba et l'auteur du livre primé « The Reason You Walk: A Memoir », numéro un sur la liste des best-sellers au pays. Avant d'être élu, Wab Kinew était un cadre universitaire, animateur de la série documentaire « 8th Fire » et ancien animateur du concours littéraire national à la CBC. Wab a aussi été témoin honoraire pour la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Il est père de deux enfants actifs et marié à Dr Lisa Monkman Kinew.



Chief Erwin Redsky

Erwin Redsky a consacré la grande partie de sa vie à servir la Première nation de Shoal Lake 40, une petite communauté au sud de la transcanadienne à la frontière entre le Manitoba et l'Ontario qui a été artificiellement isolée et défavorisée sur le plan économique en raison de l'imposition d'approvisionner Winnipeg en eau potable. Survivant des pensionnats, il est retourné chez lui après des études à l'Université du Manitoba et a commencé à travailler comme administrateur de la bande et conseiller. Après avoir rempli plusieurs mandats, le Chef Redsky a ensuite mené avec succès la campagne stratégique pour les droits de la personne et les services essentiels pour les gens de Shoal Lake 40, désormais connue à l'échelle internationale comme la « Route de la liberté ».



Hassan Yussuff

 @hassan_yussuff

En mai 2014, Hassan Yussuff est la première personne de couleur à avoir été élue à la tête du mouvement syndical canadien, et réélu ensuite en mai 2017. Quittant la Guyane pour s'installer au Canada à l'âge de 16 ans, Hassan a reçu une formation de mécanicien de camions lourds et il est rapidement devenu militant syndical en tant que membre des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA). En 1999, Hassan a été élu vice-président exécutif du Congrès du travail du Canada. Il a ensuite rempli quatre mandats de secrétaire-trésorier. En 2012, Hassan a été élu président de la Confédération syndicale des Amériques (CSA), une organisation syndicale internationale qui représente plus de 50 millions de travailleurs dans 29 pays.

SOLIDARITÉ POUR LES VOIX PROGRESSISTES

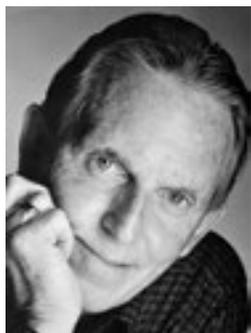


Lauréats

Prix Nelson Mandela

Le prix doit son nom à Nelson Mandela, ancien président de l'Afrique du Sud de 1994 à 1999 et révolutionnaire anti-apartheid.

Ce prix reconnaît le combat, le courage et les réalisations de Nelson Mandela en luttant contre l'apartheid et en faisant la promotion des droits de la personne et de la justice sociale. Les lauréats sont salués pour leur contribution considérable dans le domaine de la promotion des droits de la personne et de la justice sociale.



Cette année, le récipiendaire est :

Bob White (*post mortem*)

Bob White était vraiment un héros pour les travailleuses et travailleurs. Fondateur et président des TCA jusqu'à ce qu'il soit élu président du Congrès du travail du Canada en 1992, il a défendu l'équité pour les travailleuses

et travailleurs canadiens partout dans le monde. Son leadership intrépide et son engagement inébranlable à l'égard de la justice sociale ont montré comment bâtir un meilleur monde pour les travailleuses et travailleurs tant au pays et qu'à l'échelle internationale.

Prix Bud Jimmerfield

Ce prix est décerné à un membre exceptionnel du syndicat qui se bat pour la santé, la sécurité, l'environnement ou l'indemnisation des accidents de travail. La militante ou le militant doit avoir fait preuve de leadership et d'engagement en aidant ses collègues et en participant à des activités en dehors de son lieu de travail dans l'objectif de prévenir les maladies professionnelles, les décès et les accidents au travail.

Bud Jimmerfield était notre confrère syndical, un militant sans relâche qui a travaillé comme machiniste pendant 31 ans à une usine d'assemblage automobile à Amherstburg, en Ontario. Il a développé un cancer de l'œsophage en 1996 et est décédé 18 mois plus tard. Avant de mourir, Bud a confié aux militantes et militants du syndicat une importante responsabilité : « Ne pleurez pas ma mort. Lutte pour les vivants et déployez tous les efforts pour prévenir les maladies, les décès et les blessures en milieu de travail. »



Cette année, le récipiendaire est :

Roger Haggerty

Frère Haggerty, membre de section locale 592 d'Unifor, milite pour la sécurité chez Catalyste depuis qu'il a été embauché en 2002. Il est maintenant président du comité paritaire de santé et sécurité et œuvre à faire du milieu de travail un endroit plus sûr pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs.

Lorsque l'employeur a lancé un programme de sécurité axé sur le comportement qui faisait porter le blâme aux travailleuses et travailleurs pour le travail non sécuritaire, plutôt que d'éliminer les dangers au travail, Haggerty a pris position. Après avoir élaboré une vaste campagne parmi les membres, le programme de sécurité axé sur le comportement a pris fin. Haggerty partage maintenant ses stratégies de résistance avec d'autres sections locales.



Règles et lignes directrices

Règlements du Conseil canadien

Article 1 – Nom, but et membres

1. Le Conseil canadien a été formé pour représenter les sections locales et les conseils d'Unifor.
2. Le Conseil canadien est établi pour atteindre les buts et objectifs des statuts du syndicat national d'Unifor, tels qu'établis à l'article 9 (Conseil canadien), à l'article 2 (Déclaration de principes) et à l'article 3 (Objectifs).
3. Dans l'éventualité ou des différences ou contradictions pourraient se présenter entre ces règlements et les statuts d'Unifor, les statuts d'Unifor ont préséance et orientent l'interprétation des règlements du Conseil canadien.

Article 2 – Membres

4. Toutes les sections locales et tous les organismes subordonnés sont membres du Conseil canadien et ont un droit de représentation et de participation conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'article 9 des statuts d'Unifor.

Article 3 – Dirigeant(e)s et comité exécutif

5. Le comité exécutif du Conseil canadien est composé des dirigeants nationaux (le président national, le secrétaire-trésorier national et le directeur québécois), les présidentes et présidents élus des conseils régionaux d'Unifor et la présidente ou le président du Conseil québécois.
6. Le président national préside et convoque le Conseil canadien.

Article 4 – Assemblées du Conseil

7. Le Conseil canadien se réunit chaque année lorsqu'il n'y a pas de congrès statutaire prévu.
8. Les réunions successives du Conseil canadien se déroulent à divers endroits au Canada.

9. Des réunions additionnelles du Conseil canadien peuvent être convoquées par le président national avec l'approbation du comité exécutif.
10. Les sections locales reçoivent un préavis minimum de six semaines avant une assemblée du Conseil canadien. Le comité exécutif peut renoncer à ce préavis dans des circonstances extraordinaires ou pour des situations d'urgence.
11. Le quorum des réunions du Conseil canadien est de 50 % +1 des déléguées et délégués inscrits.
12. L'ordre du jour d'une assemblée du Conseil canadien peut comprendre les rapports suivants qui peuvent être présentés par écrit ou verbalement :
 - Lecture de la Déclaration contre le harcèlement
 - Rapport sur la représentation et la présence des déléguées et délégués
 - Rapports des dirigeants nationaux
 - Recommandations du président national
 - Rapport des comités permanents
 - Rapports des sections locales
 - Résolutions soumises par les sections locales ou les conseils
 - Mises en candidature ou élections (au besoin)
 - Affaires nouvelles
13. L'ordre du jour d'une assemblée du Conseil canadien peut aussi inclure la présence de conférenciers invités, des présentations ou des séances d'éducation, ou des ateliers, comme le détermine le comité exécutif.
14. Toutes les assemblées du Conseil canadien sont menées conformément aux règles de procédure et au Guide de procédure des réunions d'Unifor (Annexe A).



15. Le comité exécutif nomme un comité des résolutions afin d'examiner et recommander une action sur des résolutions soumises par les sections locales, ainsi que pour rédiger, au besoin, des résolutions basées sur les recommandations du président national.
16. Les résolutions des sections locales ou des conseils doivent être reçues par le président national ou le secrétaire-trésorier 30 jours avant une assemblée du Conseil canadien. Les résolutions tardives sont dirigées au comité des résolutions pour être prises en considération et peuvent être présentées aux déléguées et délégués si la question est considérée urgente.
17. Toute résolution de nature statutaire, à l'exception d'une résolution concernant la Caisse de grève et de défense (statuts d'Unifor: article 17 - section C), est renvoyée au prochain congrès statutaire prévu.

Article 5 – Élections

18. Un avis aux sections locales pour l'élection des membres du Conseil exécutif national, conformément aux statuts d'Unifor, doit faire partie de la convocation à l'assemblée et être envoyée au plus tard six semaines avant la tenue d'une assemblée du Conseil canadien.
19. Le comité exécutif doit nommer un comité des élections, qui sera chargé de la préparation et du déroulement de l'élection. Si cela s'avère nécessaire, les membres du comité doivent entreprendre leurs tâches avant la réunion, mais ils seront entérinés par les déléguées et délégués avant le début de l'élection.
20. Toutes les élections se déroulent au scrutin secret sur une base de per capita. La pondération des voix per capita est divisée en parts égales parmi les déléguées et délégués des sections locales et, s'il reste des votes, ils doivent être alloués au président de la section locale ou au président de la délégation. Les déléguées et délégués des conseils, conformément au paragraphe 9 de l'article 9, et les membres du Conseil exécutif national disposent d'une voix chacun.
21. Avant la tenue d'une élection, une déléguée ou délégué proposant la candidature d'une ou d'un autre délégué peut faire une brève déclaration et tous les candidats doivent avoir l'occasion d'adresser la parole aux déléguées et délégués.
22. Les résultats de l'élection doivent être présentés aux déléguées et délégués, et les bulletins de vote ou autres relevés des votes doivent être détruits.
23. Les personnes élues assument leurs responsabilités immédiatement.

Article 6 – Comités permanents

24. Le Conseil canadien doit avoir les comités permanents suivants, comprenant la présidente ou le président ou un autre membre choisi par chacun des comités permanents des conseils régionaux et des comités permanents du Conseil québécois. Les comités permanents se réunissant à l'occasion du Conseil canadien peuvent être élargis pour inclure des membres élus des comités permanents régionaux présents.
 - Condition féminine
 - Travailleuses/eurs autochtones et de couleur
 - Jeunes travailleuses et travailleurs
 - LGBT
 - Travailleuses et des travailleurs ayant un inCapacité
 - Santé, sécurité et environnement
 - Action politique
25. Un comité permanent sur le recrutement doit être mis sur pied basé sur les recommandations du comité exécutif du Conseil canadien en prévoyant une représentation de



chaque région et du Québec, y compris une représentation des différents conseils industriels.

26. Tous les comités permanents ont un rôle consultatif auprès du comité exécutif. Les comités permanents assumeront leurs responsabilités dans le cadre des lignes directrices, des instructions et des ressources financières fournies par le comité exécutif.
27. Le mandat des comités permanents consiste à donner des conseils et des directives sur les politiques et les actions concernant les objectifs sociaux et politiques d'Unifor dans le cadre des activités du comité exécutif.
28. Les comités permanents représentant les groupes en quête d'équité – les femmes, les travailleurs autochtones et de couleur, les jeunes travailleuses et travailleurs, les LGBT, les travailleuses et travailleurs ayant un inCapacité – ont un mandat supplémentaire de promouvoir le développement, le militantisme et le leadership des groupes en quête d'équité au sein du syndicat.

Article 9 – Amendements

29. Les règlements du Conseil canadien peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales et les conseils aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements.

SOLIDARITÉ POUR
L'ÉQUITÉ
LES DROITS DE
LA PERSONNE
LA JUSTICE SOCIALE
LA RÉFORME SYNDICALE
LES EMPLOIS VERTS
LE SALAIRE MINIMUM DE 15 \$
UN AVENIR JUSTE
LE COMMERCE CITOYEN
LES COMMUNAUTÉS
TOUTES LES
TRAVAILLEUSES
ET TOUS LES
TRAVAILLEURS



Règles de procédure et guide de procédure des réunions d'Unifor

L'objectif de ce guide et de ces règles de procédure est d'assister les conseils d'Unifor dans le bon déroulement de réunions afin d'établir des procédures de façon ordonnée, respectueuse et inclusive qui encouragent le débat et la discussion, et s'assurent que tous les délégués et déléguées aient la possibilité de prendre la parole et de participer efficacement à la prise de décision collective. Les conseils d'Unifor devraient fonctionner avec un minimum de débat sur les procédures et permettre aux réunions de se tenir sur la base d'un consensus.

Les réunions doivent être menées selon les règles suivantes. Sur toute autre question de procédure, la présidente ou le président décide si elle doit être soumise à l'approbation des déléguées et délégués.

- I. La présidente ou le président ou la personne désignée préside toutes les assemblées du Conseil canadien et, à ce titre, interprète les règlements et les règles sur les questions de procédure.
- II. Toutes les motions, notamment les recommandations du président, du comité exécutif ou des comités permanents sont présentées et appuyées par une déléguée ou un délégué.
- III. Ces derniers peuvent intervenir sur une motion pendant 5 minutes, à moins qu'il n'en soit établi autrement par l'assemblée. Une déléguée ou un délégué peut intervenir qu'une seule fois sur chaque motion, à moins que l'assemblée lui donne la permission d'intervenir à nouveau.
- IV. Le plan de déroulement de l'assemblée peut être modifié ou de nouvelles affaires peuvent être ajoutées à l'ordre du jour par une majorité de voix des déléguées et délégués.
- V. Une motion visant à modifier une motion est acceptée, mais aucun amendement à un amendement ne peut être accepté. Un amendement à une motion qui change directement l'intention de la motion principale n'est pas accepté.
- VI. Un débat peut être interrompu par un « rappel au règlement ». La présidente ou le président demande aux déléguées et délégués quelle est la nature du rappel au règlement. Un rappel au règlement doit porter sur une question de procédure d'une importance immédiate par rapport au débat. La présidente ou le président rend une décision sur un rappel au règlement.
- VII. La présidente ou le président établit comme irrecevable toute attaque personnelle ou langage ou prétention qu'il considère comme offensifs ou de mauvais goût.
- VIII. Tous les votes sur des résolutions sont à main levée à moins que 20 % des déléguées et délégués demandent un vote individuel.
- IX. Une motion visant à inclure une question dans une résolution n'est pas acceptable à moins qu'un seul intervenant pour et un intervenant contre aient eu l'occasion de s'exprimer.
- X. Une motion proposant un réexamen est acceptable lors d'une assemblée du Conseil canadien ou lors d'une réunion subséquente si elle est approuvée par les 2/3 des déléguées et délégués. Si le réexamen est accepté, la motion originale est présentée aux participantes et participants pour être débattue et suivie d'un nouveau vote.
- XI. Une décision de la présidente ou du président sur toute question de procédure peut être contestée par une ou un délégué. La déléguée ou le délégué qui conteste peut exposer brièvement le motif de sa contestation, et la présidente ou le président doit expliquer sa décision. La question suivante sera ensuite présentée à l'assemblée : Maintenez-vous la décision de la présidente ou du président? La décision de la présidente ou du président sera maintenue si 50 % des déléguées et délégués présents ou plus votent en faveur.
- XII. La présidente ou le président a le droit de voter sur toute motion et de commenter tout point faisant l'objet d'un débat. La présidente ou le président ne doit pas s'engager dans un débat personnel avec une déléguée ou un délégué.



Cartes du centre des congrès

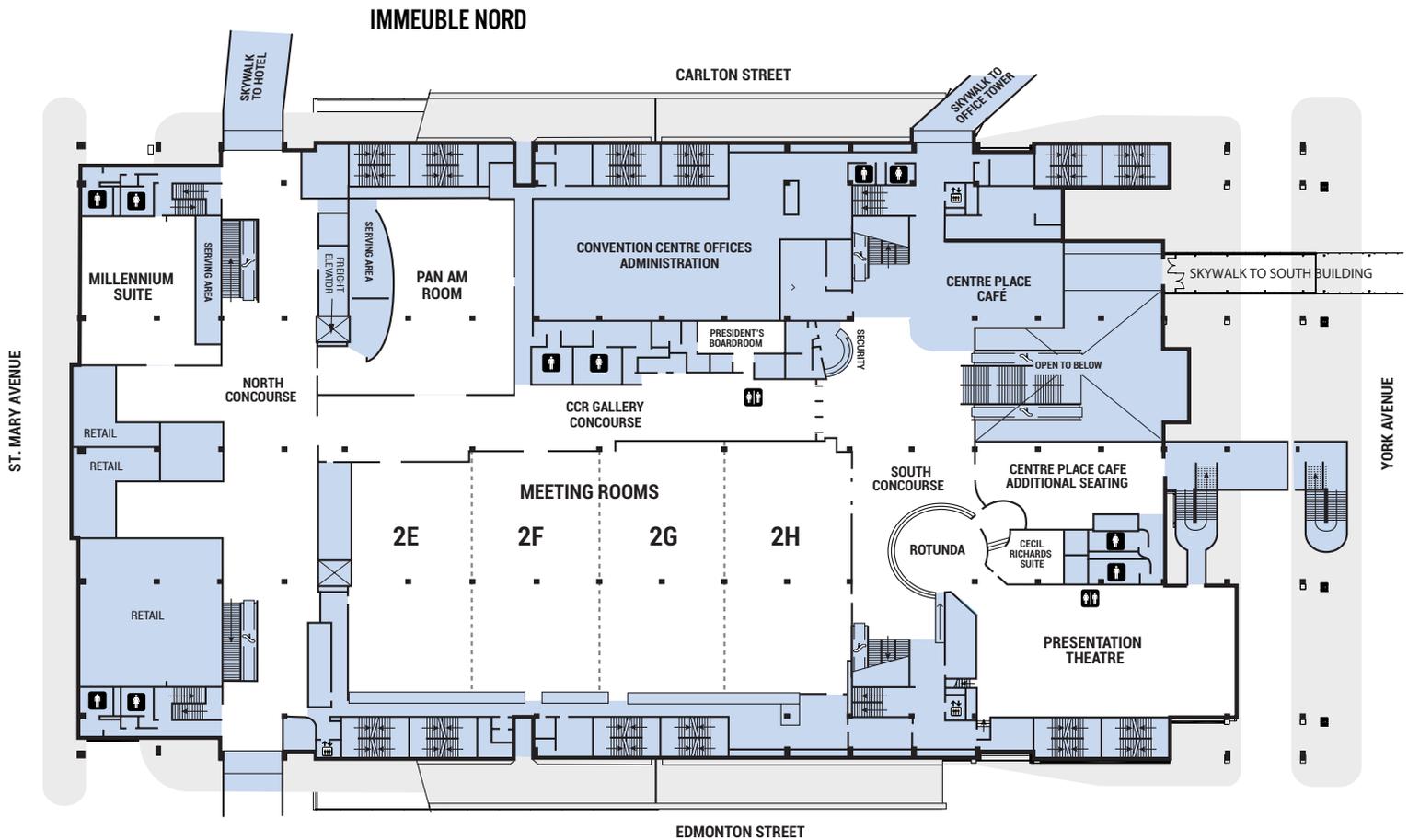
Centre des congrès : rez-de-chaussée, immeuble nord

IMMEUBLE NORD





Centre des congrès : deuxième étage, immeuble nord





Centre des congrès : troisième étage, immeuble nord

IMMEUBLE NORD





Choses à faire et à ne pas faire à l'hôtel

CHOSSES À FAIRE

- Permettre l'accès à votre chambre pour qu'elle puisse être nettoyée tous les jours.
- Apprendre les noms des membres du personnel qui vous prêtent assistance et nouer la conversation avec eux. Discutez avec eux de votre emploi syndiqué.
- Respectez les clients de l'hôtel qui n'assistent pas à la conférence. Ce sont eux qui donnent de la rétroaction sur nos syndicats dans la collectivité.
- Donnez un pourboire aux employés d'étages. Recommandation : 2 \$/lit/ jour. Donnez un pourboire chaque jour pour vous assurer que la personne qui nettoie votre chambre reçoit le pourboire qu'elle mérite. Le pourboire laissé au moment de libérer la chambre ne va pas nécessairement à la personne qui a nettoyé votre chambre toute la semaine.
- Évitez de laisser traîner des sacs ou des débris sur le plancher afin que les employés d'étages puissent passer l'aspirateur et changer la literie.
- Ayez recours aux points de vente de boissons et d'aliments ainsi qu'aux services de restauration sur place, car ils procurent des emplois et génèrent des revenus pour le personnel.
- Triez les déchets et les articles recyclables puis jetez-les dans les bacs appropriés.
- En restauration, la norme du pourboire est de 15 à 20 %.
- Demandez des serviettes propres tous les jours.
- Donnez un pourboire au chasseur ou au concierge lorsqu'il accomplit une tâche pour vous (transporter ou entreposer vos bagages, appeler un taxi, faire des réservations, etc.)
- Remplissez les fiches de commentaires et les questionnaires d'enquête portant sur le personnel et rendez honneur à vos collègues et confrères qui travaillent à l'hôtel.
- Agissez à titre d'ambassadeur en tout temps ! N'oubliez pas que VOUS êtes le visage du syndicat !

CHOSSES À NE PAS FAIRE

- Ne laissez pas votre chambre en désordre. Si vous le faites tout de même, donnez un pourboire en conséquence.
- Ne réservez pas votre chambre au moyen de sites de réservation secondaires, car ils suppriment des emplois et grugent les revenus des hôtels. Réservez votre chambre directement auprès de l'hôtel.
- Ne jetez pas d'objets coupants ou de matières dangereuses dans la poubelle de votre chambre (p. ex. débris de verre, seringues). Demandez l'assistance du service d'entretien ménager pour prévenir les blessures.
- Ne vous attendez pas à des aliments très chauds lorsque vous passez par le service à l'étage. Les aliments font du chemin avant d'arriver à votre chambre.
- N'allez pas souper dans des restaurants juste avant leur fermeture. Soyez au fait de leurs heures d'ouverture.
- Évitez de déranger les autres clients en organisant une fête ou en faisant du bruit dans votre chambre.
- N'élevez pas la voix et n'utilisez pas un langage déplacé lorsque vous vous adressez au personnel.

En toute solidarité,

L'exécutif du Conseil de l'hôtellerie et des jeux



RESTEZ BRANCHÉ

Pour recevoir les actualités et les mises à jour de votre syndicat, abonnez-vous dans le site **unifor.org/sabonner** ou remplissez une carte d'abonnement dans le magazine *Uniforum*.



Prenez l'autobus

Pendant le Conseil canadien, des navettes-autobus seront disponibles pendant toute la journée le vendredi, samedi et dimanche pour transporter les déléguées et délégués au Centre des congrès. Vous pouvez consulter l'horaire de la navette dans le lobby de votre hôtel. Les navettes seront offertes des hôtels suivants :

- Hôtel Alt
- Fairmont Winnipeg
- Hôtel Fort Garry
- Holiday Inn & Suites Centre-ville de Winnipeg
- Hôtel Radisson Centre-ville de Winnipeg





Notes



unifor.org

#UniforCC17
Conseil canadien 2017